

COMPTE-RENDU REUNION PLENIERE DU CESEL
Séance du mardi 7 mai 2019 – 19 heures

Présents :

M. Pierre-Yves MARTIN – Maire de Livry-Gargan
Mme Leslie MAYEMBA – Cheffe de Cabinet
Mme Annick MONIER – Adjointe au Maire chargée des Fêtes, des Cérémonies et du C.M.J.C
M. François DIONNET – Conseiller Municipal Délégué
M. Jean-Marie MARCZAK – Conseiller Municipal

Membres du CESEL :

Mme Michèle ABDOUL	M. Romain BACCHI	M. Marcel BARBES
M. Guy Joël BOUQUET	M. Roman BRUGEAT	M. Patrick DALLAGIACOMA
M. André DUSSEAUX	M. Richard HERMANN	Mme Annie HIOT
M. Gilles MIJOUIN	M. Patrick QUALITE	Mme Charlotte SEUTIN
Mme Laurence SPINAZZE	M. Michel TOQUE	Mme Céline VALADE

Membre de l'Administration Municipale :

Mme Christiane VELUT – Assistante de Direction du Cabinet

Membres excusés du CESEL :

M. BENAÏM	M. Gérard CHALUMEAU	M. Julien CASANO
M. GOMRI	Mme ZAROTTI	

~~~~~

La séance est ouverte à 19 heures 05.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du CESEL et les remercie de leur présence ce soir.

Il informe l'assemblée du départ de Monsieur FUGIER, ancien Directeur de CORA, qui a quitté la Commission « Vie Economique et Social », pour sa région d'origine, l'Alsace.

Il sera proposé au nouveau Directeur de CORA d'intégrer le CESEL, afin de nous faire profiter de son expérience.

Monsieur le Maire présente également Madame Leslie MAYEMBA, Cheffe de Cabinet, arrivée le 1<sup>er</sup> avril dernier, et relais du CESEL au Cabinet du Maire.

Monsieur TOQUE demande l'approbation du compte-rendu de la réunion plénière du 13 mars 2019. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Deux saisines sont proposées à l'ordre du jour : « Cadre de Vie » et « Zone Commerciale Poudrerie-Hochailles. »

#### A. « Cadre de Vie »

La saisine étant très dense, le groupe a décidé de la scinder en trois thématiques :

- Déjections canines
- Dépôts sauvages
- Education

##### 1. Déjections canines

Monsieur MIJOUIN est invité à prendre la parole.

Il rappelle qu'il s'agit d'un sujet récurrent qui concerne toutes les communes et qui touche à la qualité de la vie, à la sécurité, au civisme, à l'hygiène, à la salubrité publique, car les déjections canines sont devenues un véritable fléau en ville. Elles sont d'ailleurs à l'origine de coûts de plus en plus onéreux pour les communes.

Pour rappel, les chiens doivent être tenus en laisse et les propriétaires doivent ramasser les déjections de leur animal.

Ces obligations étant rarement respectées, la ville s'est engagée depuis quelques années dans la lutte contre ces nuisances. Pour cela, elle a inclus les déjections canines dans son indice propreté et a mis à disposition des distributeurs de sacs et des haltes-chiens, responsabilisant ainsi les propriétaires en matière de respect de la propreté et du cadre de vie.

Un grand effort a également été fait en terme de communication pour inciter au civisme :

- ✓ Charte ville fleurie – ville propre
- ✓ 5 articles dans le magazine de la ville, dont un dossier complet dans le magazine de Janvier 2019

Il est recommandé de s'inscrire dans une démarche globale et à long terme, mettant en avant une politique animale plus globale qui repose sur trois principes :

- ✓ **La conception d'une réglementation adaptée :**  
Code de la rue : accès partiel à l'espace urbain ou totalement interdit, aux chiens tenus en laisse, aux chiens d'accompagnement pour les personnes aveugles ou malvoyantes.
- ✓ **La mise en œuvre d'un programme d'information et d'éducation :**  
Changement des comportements par le biais de formations, car beaucoup trop d'incivilités sont relevées. Les infractions concernent tout type de public et sont amendables, mais rarement appliquées.
- ✓ **La mise en place d'équipements adéquats :**  
Installation de distributeurs de sacs/sachets, poubelles destinées aux ramassages des déjections canines, caniparcs, canisettes, bacs à sable exclusivement réservés aux chiens, espaces partagés, motos-crottes, jets haute pression (type karcher).  
Toutefois, certains équipements sont plus indiqués que d'autres.

L'impact d'échanges accrus avec les contrevenants est aléatoire. L'approche peut être autant positive que négative, car le fait de faire remarquer « l'infraction » à la personne concernée peut être mal pris.

.../...

Monsieur MIJOUIN rappelle qu'il est important de toucher les enfants pour éduquer les parents. Cette alternative permettrait de profiter de la sensibilité des jeunes générations, pour promouvoir les bonnes pratiques auprès des parents.

Quatre recommandations sont essentielles :

- ✓ disposer d'un programme permanent
- ✓ disposer d'interlocuteurs institutionnels : Police Municipale, voirie, espaces verts ...
- ✓ impliquer tous les citoyens
- ✓ prévoir un site pilote

Monsieur MIJOUIN indique qu'il faut également mettre suffisamment de moyens humains à disposition.

Monsieur TOQUE remercie Monsieur MIJOUIN et donne la parole à Madame SPINAZZE, pour le second sujet.

## 2. Dépôts sauvages

Des tournées ont été effectuées par les membres de la commission dans la ville, de manière aléatoire, afin de réaliser ce travail de recherche.

Il apparaît toutefois que la situation s'est quelque peu améliorée, grâce aux moyens d'actions développés par la ville.

Il est notamment rappelé que les services municipaux sont particulièrement sollicités : balayages et ramassages réguliers, nettoyage des rues adjacentes qui sont envahies de papiers, les odeurs qui remontent, générées par les déchets, sur le boulevard Chanzy ...

Toutefois, en fin de marché, il est recommandé de mettre des moyens supplémentaires, pour permettre un nettoyage plus en profondeur.

La hauteur des haies qui dépassent des propriétés sur la voie publique est, également, évoquée. En effet, le fait qu'une rue soit sale ou mal entretenue incite les gens à ne pas respecter les lieux, et transforme la rue en un environnement favorable aux dépôts sauvages.

Monsieur TOQUE intervient en séance, et précise que ces éléments relèvent plutôt de la saisine « propreté ». Ces observations peuvent toutefois être prises en compte. Il rappelle aussi que lesdites saisines sont faites pour faire des constats et des propositions.

Madame SPINAZZE poursuit en précisant qu'un agent devrait passer dans les rues et que les gérants de commerces et des bureaux de tabac devraient nettoyer leur parcelle de trottoir quotidiennement, en ne comptant pas que sur les services municipaux. Il s'agit en effet de responsabiliser les commerçants, car le nettoyage de ces portions de trottoir ne devrait pas être à la charge de la ville.

Toutefois, il est à noter une amélioration de l'état des voies et une diminution du nombre de dépôts sauvages, grâce à la présence des caméras de vidéosurveillance, aux passages de la Brigade Verte, aux campagnes de communication de la ville et au dossier parut dans le magazine de la Ville.

Est préconisé, également, l'acquisition de nouvelles poubelles de rues, avec rebords, pour écraser et collecter les mégots de cigarettes.

Monsieur le Maire précise qu'administrativement, tous les signalements qui lui sont remontés, sont transmis dans les services compétents et traités dans les meilleurs délais.

.../...

Monsieur BRUGEAT avait proposé que le montant de l'amende soit de 150 €, pour un dépôt sauvage.

Monsieur le Maire précise que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, 80 verbalisations ont été dressées.

Monsieur BRUGEAT suggère la création d'un pôle de surveillance.

Il souligne qu'il y a moins de dépôts sauvages qu'auparavant, grâce aux ramassages réguliers des encombrants, au droit des domiciles.

Il suggère, également, de renforcer la communication autour des collectes réalisées par les associations.

Il serait opportun de continuer les campagnes d'informations. Les conseillers souhaitent aussi la mise en place de ressourceries, de recycleries. Il suggère, également, de renforcer la communication autour des collectes réalisées par les associations comme Emmaüs, qui remettent en état les meubles, les vêtements ... et de poursuivre les campagnes auprès des enfants.

### 3) Education

La parole est donnée à Madame SEUTIN.

Dans le cadre de l'éducation au développement durable, il est important que les enfants des écoles livryennes connaissent la dynamique de l'E3D. Les principes acquis par les élèves pourront ainsi être repris au sein même de leur famille et de leur habitat. Cette labellisation E3D sera donc une véritable volonté éducative.

Cette démarche met notamment l'accent sur :

- la redistribution des aliments non consommés ;
- l'usage et la réutilisation de nos déchets, pour leur redonner une seconde vie ;
- La volonté de promouvoir l'économie circulaire, l'éducation, le développement durable et le réemploi.

L'objectif étant d'atteindre la labellisation de l'E3D par nos écoles.

L'objectif de cette démarche serait de sensibiliser les parents, par le biais des enfants qui représentent l'avenir, sur les conditions liées à la propreté et en organisant une journée spécifique, permettant de mettre en évidence l'impact des déchets dans notre quotidien. Il est ainsi proposé de matérialiser par une exposition les volumes de déchets que nous produisons chaque semaine, soit 43 m<sup>3</sup> en moyenne, en menant des actions très visuelles et concrètes.

Il s'agit de promouvoir l'éducation au développement durable, grâce à des animations. Les élèves des établissements élémentaires seront à cibler en priorité.

La visite d'un centre de tri et d'une déchetterie compléterait ce travail éducatif.

Monsieur TOQUE et Monsieur le Maire remercient les membres de la Commission « Cadre de Vie », pour leurs interventions.

Monsieur le Maire rappelle que la communication doit continuer à être menée, en partenariat avec l'E.P.T. Il souhaite que des retours lui soient adressés, afin de les faire remonter dans les services, pour que les actions soient chiffrées, et que des moyens humains et matériels soient pris en compte.

Le Territoire Grand Paris – Grand Est dispose d'un budget de 5 M€ pour la mise en place de ressourceries/recycleries sur le territoire. Par ailleurs, un projet de création d'une installation de ce type dans le nord du territoire sera porté par la ville.

#### 4) Questions

Monsieur TOQUE demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Monsieur BARBES souhaite apporter des précisions sur les dépôts sauvages, il propose de solliciter le réseau des voisins vigilants sur cette question.

Il insiste, également, sur la réalisation de travaux et de clôtures des espaces libres, susceptibles de faciliter ces dépôts.

Madame VALADE intervient sur les déjections canines.

Elle aurait aimé que soit chiffré le nombre nécessaire d'équipements canins, sachant qu'il y a très peu d'espaces libres sur la ville et qu'il s'agit d'un projet difficile à mettre en œuvre.

#### **B. Zone commerciale Poudrerie-Hochailles (créée en 1972)**

Monsieur TOQUE rappelle, pour mémoire, que le rapport est terminé depuis le mois d'octobre.

Il commente son rapport et les annexes, préalablement fournis.

Dans cette démarche, il a saisi les élèves du Lycée Privé Catholique Jeanne la Lorraine au Raincy, pour une enquête chaland/consommateurs.

6 zones ont été recensées et identifiées par des noms d'enseigne commerciale.

Une unique parcelle est disponible, avec l'existence d'une emprise surnommée « l'Arc Vert ».

Cette zone a un caractère atomisé, traversée par un axe routier et une voie transversale.

Eléments étudiés :

- ✓ Les coûts induits et les démarches juridiques nécessaires à la transformation de cette zone
- ✓ L'opportunité de la construction de passerelles (entre les sites Lidl, Picwic, Natureo)
- ✓ L'avenir des terrains inconstructibles, comme par exemple le Parc de la Poudrerie

Il est à noter qu'il y a une volonté des entreprises de se lancer dans des actions de développement durable. Toutefois, l'accessibilité du site et sa visibilité sont à améliorer.

La problématique du pôle « Libération » demeure.

Par ailleurs, en matière de transports en commun, cette zone est assez mal desservie.

Aussi, la ville a souhaité réfléchir à la mise en place d'orientation assurant l'évolution des zones bâties ou non de cet ensemble, tant pour ce qui est du renouvellement urbain que pour le développement futur. Pour cela, une zone OAP a été créée et ajoutée au PLU. Ces orientations d'aménagement et de programmation visent à revaloriser et à favoriser le secteur industriel existant, tout en développant un habitat responsable dans la zone résidentielle, suite à l'augmentation de la population. La Ville souhaite également travailler à la création de nouveaux espaces de circulation, qui répondent à l'offre commerciale.

Pour ce qui est de la zone commerçante, il apparaît que l'attractivité et la compétitivité sont bien présentes. Le nombre et la qualité des enseignes alimentaires et non alimentaires sont équilibrés.

Ces enseignes attirent une population évoluant dans un rayon de 5 kms et touchent toutes les catégories sociales.

Monsieur TOQUE demande qu'une caméra soit installée en bas de la rue Lucie Aubrac.

Il fait part, également, de la présence de véhicules ventouses et d'attroupements de jeunes, derrière le LIDL, ce qui génèrent des déchets et toutes sortes de nuisances.

La Commission « Vie Citoyenne » demande la création de lieux de vie sur ce secteur, afin d'améliorer le bien-être des résidants.

Monsieur TOQUE fait un aparté sur le mauvais accueil qu'il a reçu de l'E.P.T. et sur la brièveté de l'entretien.

Il remercie l'assemblée.

Monsieur le Maire ajoute qu'il souhaite un rapport sur cette zone, pour attirer de nouvelles enseignes. Il demande à Madame Leslie MAYEMBA de contacter les Présidents de chaque commission, afin que soit désigné un seul et unique interlocuteur.

### **C. Mise à jour de la rubrique CESEL sur le site municipal**

Les Membres doivent se rapprocher de Madame Leslie MAYEMBA.

Un dernier tour de table est proposé :

Monsieur MIJOUIN souhaite disposer de davantage de temps, afin de procéder à des ajustements.

Madame VALADE souligne que certains membres du CESEL ne se connaissent pas vraiment. Elle souhaite les revoir pour échanger et donner un élan plus dynamique à ce groupe.

Elle propose un moment convivial avant la période estivale, qui est accordée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire remercie les membres du CESEL, pour leur travail et leur engagement.

La séance est levée à 20 heures 40.

Le rédacteur,  
Christiane VELUT